



Kaizen Classroom

L'échec scolaire n'est pas une fatalité ...

CONDITIONS GENERALES ET INSCRIPTION

KAIZEN CLASSROOM

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Parents

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir ci-joint nos conditions générales pour l'année scolaire 2023 – 2024, ainsi que nos tarifs.

Cette année, le montant de la cotisation à l'association est libre. Un document explicatif ainsi qu'un tableau indicatif est joint à cet envoi. Vous ne recevrez donc pas de facture pour cette cotisation, elle est à régler par virement bancaire sur le compte

IBAN : CH10 0900 0000 1506 3883 2

En indiquant le libellé « Cotisation 2023-2024 »

Etant une association reconnue d'utilité publique, vos dons et cotisations sont exonérées d'impôts.

Nous en profitons pour vous rappeler que nous ne bénéficions d'aucun subventionnement cantonal et que nous fonctionnons essentiellement grâce aux dons spontanés des résidents du Balcon du Jura. Nous comptons donc sur vous afin de parler de nous autour de vous et ainsi permettre à notre action de perdurer !

Merci de prendre note des conditions générales ci-après et de nous soumettre l'inscription pour votre/vos enfant(s).

Nous restons à votre disposition aux coordonnées ci-dessous pour tout complément d'information.

L'équipe de Kaizen Classroom

Kaizen Classroom – Association à but non lucratif

Chemin des prés 7 – 1450 Ste-Croix

<http://www.kaizenclassroom.ch> – 076/336.35.15 – audrey@kaizenclassroom.ch



Conditions générale Kaizen Classroom

1. Le présent document énonce les conditions générales d'inscription aux cours ainsi que les droits et obligations des clients de Kaizen Classroom. Le représentant légal est responsable du respect de ces conditions.
2. **Les périodes de cours sont de 45 min.** L'année scolaire commence le premier lundi du mois de septembre et finit le dernier vendredi du mois de juin. L'année scolaire est divisée en 10 mois. Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires vaudoises.
3. Le présent contrat est conclu jusqu'à la fin de l'année scolaire, il n'est pas reconduit tacitement.
4. Les élèves sont priés d'arriver 5 minutes avant le début du cours.
5. Pour les abonnements, le nombre de mois à payer est calculé depuis la date du premier cours jusqu'à fin juin.
6. Une facture est envoyée au représentant légal chaque fin de mois, payable à 30 jours dès réception. **Tout retard de paiement fera office de frais de rappels tels que mentionnés sur la facture.**
7. Un entretien préalable entre l'enseignant, le représentant légal et l'élève a lieu avant le premier cours. Cet entretien a pour but de définir les modalités de suivi et les objectifs souhaités. L'horaire fixé et le cours choisi entre l'enseignant et le représentant légal lors du premier entretien restent valables pour toute la durée de l'engagement et ne peuvent être modifiés.
8. **L'annulation d'un cours doit être annoncée au plus tard 24 heures à l'avance auprès de l'enseignant.** En cas de non-respect de cette clause, le cours manqué est facturé et non remplacé.
9. En cas d'absence de l'élève, le cours n'est pas rattrapé sauf sur présentation d'un justificatif. En cas d'absence de l'enseignant, le cours n'est pas rattrapé à la première absence. En cas d'une seconde absence, le cours sera rattrapé.
10. Sur demande écrite par mail à contact@kaizenclassroom.ch, les parents peuvent prendre un rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant ou demander un entretien avec le directeur afin d'avoir un bilan.
11. Kaizen Classroom décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens ou aux personnes pouvant survenir dans ses locaux.
12. Kaizen Classroom se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive un élève qui ne respecterait pas le cadre de travail. En cas d'exclusion, les cours non-suivis ne sont pas remboursés.



TARIFICATION

SOUTIEN SCOLAIRE 2023 – 2024

		Scolarité Obligatoire De la 5 ^{ème} à la 11 ^{ème}	Scolarité Post-Obligatoire Gymnase, CFC, EdT, SeMo, ...
Cotisation annuelle		VOIR DOCUMENT ANNEXE	
Cours occasionnel « à la demande »		20 frs / période de cours	25 frs / période de cours
Abonnement	1 période par semaine	50 frs / mois	60 frs / mois
	2 périodes par semaine	90 frs / mois	110 frs / mois
	3 périodes par semaine	130 frs / mois	160 frs / mois
	4 périodes ou plus par semaine	Nous contacter	

- **Cotisation annuelle**
 - La cotisation est payable une seule fois. Elle est valable durant toute l'année scolaire 2023-2024.
 - Une fois payée, elle permet une prise en charge de tous les enfants d'un même foyer.
- **Abonnement**
 - Le nombre de mois à payer est calculé depuis la date du premier cours jusqu'à fin juin.
 - Les tarifs varient en fonction du nombre de périodes hebdomadaires choisies et du niveau d'étude de l'enfant, conformément au tableau ci-dessus.
 - Les mois où des cours n'ont pas lieu pour cause de vacances scolaires ou de jours fériés ne donnent pas lieu à une diminution de la mensualité.
- **Rabais fratrie dès le 3^{ème} enfant** : 10% de réduction sur l'ensemble des factures, hors cotisation.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SOUTIEN SCOLAIRE 2023 – 2024

Merci de compléter le tableau, de l'enregistrer en format PDF et de nous l'envoyer à audrey@kaizenclassroom.ch ou par courrier postal : Kaizen Classroom, Chemin des prés 7 – 1450 Ste-Croix.

Coordonnées complètes des parents : <i>(Prénom, nom, adresse, téléphone portable, e-mail)</i>	
Prénom, nom de l'enfant Année scolaire et voie <i>(VG1/2, VP, Maturité standard ou renforcée, ...)</i>	
Matières souhaitées :	
Disponibilités : <i>(Jours & horaires souhaités, 2 possibilités minimum)</i>	
Prestation souhaitée :	<input type="checkbox"/> Abonnement pour l'année scolaire <input type="checkbox"/> Cours occasionnel « à la demande »
Remarques	

Date : _____

Signature : _____

La présente inscription dûment datée, signée et retournée à Kaizen Classroom, fait office d'inscription, de reconnaissance de dette, et d'acceptation des conditions générales Kaizen Classroom.